

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du Jeudi 5 mars 2015</b> Par suite d'une convocation en date du 26 février 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 5 mars 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 14 <b>Délibération n°D_2015_03_05_12</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier, Mme Sandrine Jallin à M. Christophe Albert, M. Aurélien Chaîne à Monsieur Alain Chamossset, M. Philippe Marguerie à M. Patrick Falcoz, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Albert est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Avis sur l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte d'aménagement du Genevois au Centre de Gestion de la Haute-Savoie**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Centre de Gestion de la Haute-Savoie daté du 3 février 2015 relatif à la demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion du Syndicat Mixte d'aménagement du Genevois.

Il indique que le conseil municipal doit émettre un avis, dans un délai de deux mois, sur cette demande d'affiliation. Il explique que, conformément à l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, cette demande est soumise à publicité et qu'elle peut être rejetée s'il y a opposition :

- soit des deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ;
- soit des trois quarts des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, approuve l'affiliation du Syndicat Mixte d'aménagement du Genevois au Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 09/03/15 Et de la publication le : 09/03/15</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 9 mars 2015 Le Maire, A. CHAMOSSET</p>
--	---


